

Webinaire – Télésoin dans les officines

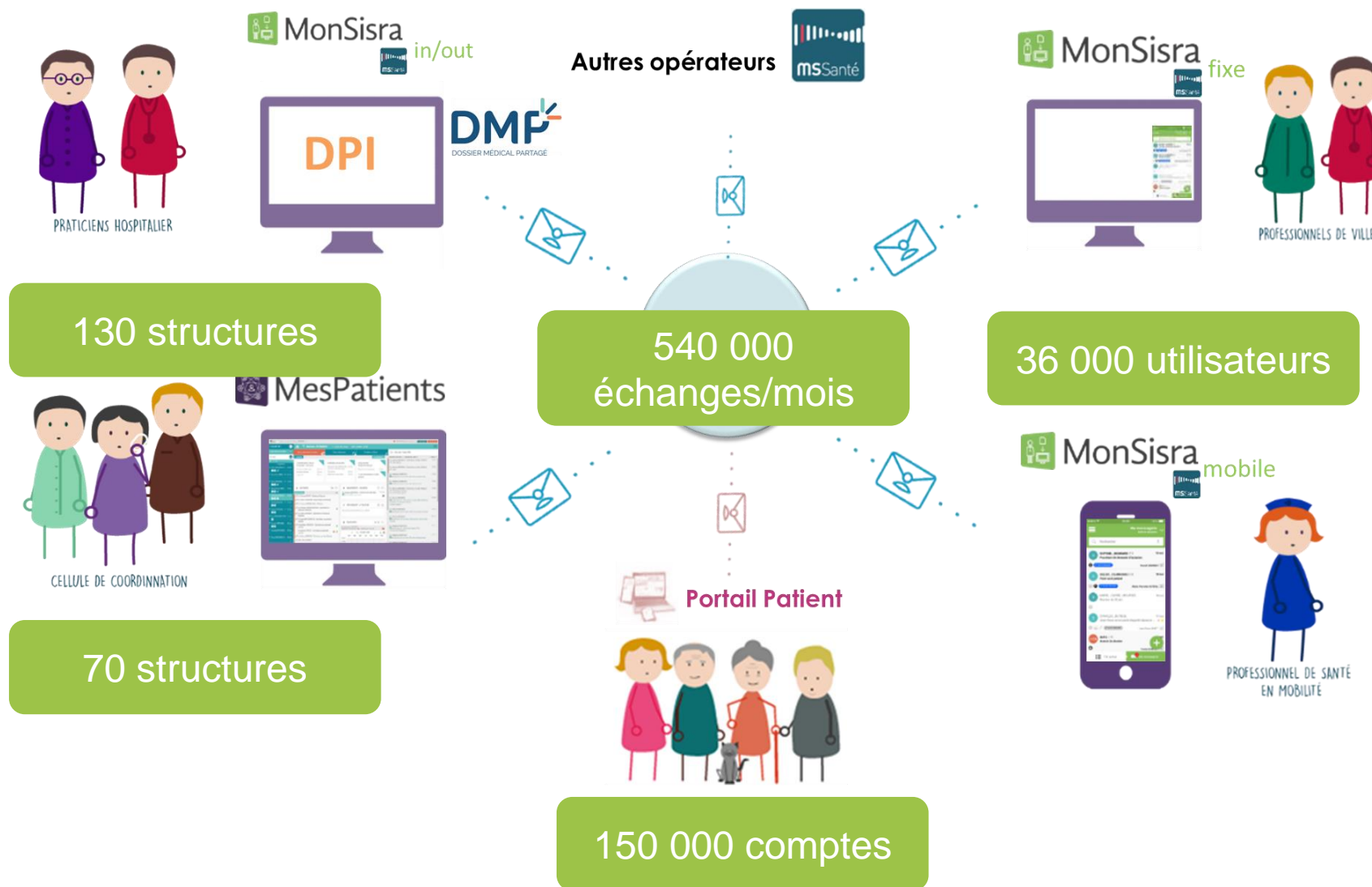
Septembre 2020

GCS SARA – Qui sommes nous ?

- Organisme de **droit privé à but non lucratif**
- **Maîtrise d'ouvrage déléguée** de l'ARS en charge de la mise en œuvre d'un Système d'Information Régional de Santé
- **Coordonner l'action de l'ensemble des acteurs de santé** sur les territoires ;
... dans le **respect des droits des patients**

Nos outils sont **gratuits** pour tout professionnel de santé

Ecosystème SARA



MSS – Retour d'expérience régional d'une démarche partenariale AM/GCS SARA/ARS



1ère région de France en terme d'usages (31% des flux d'échange nationaux)

Une dynamique territoriale avec des acteurs engagés : URPS/AM/GCS/ARS

Pour toute nouvelle installation de professionnels de santé en CPAM, l'ouverture d'une MSS est proposée



1ère région de France en taux d'équipement pour les médecins libéraux

(promotion du GCS SARA par l'URPS médecins – signe de confiance et d'engagement fort)



2ème région de France en taux d'équipement et taux d'évolution

pour l'ensemble des professionnels de santé libéraux

Pour plus d'informations, rendez vous sur le tableau de bord du GCS SARA : <https://www.sante-ra.fr/poulpy/?menu=afficher>

Le GCS SARA et l'URPS Pharmaciens s'inscrivent en toute **proactivité** pour faire évoluer l'outil MonSisra, **accompagner les nouveaux usages** et **faciliter leur appropriation** en officine.

L'outil MonSisra évolue en fonction **des besoins** des pharmaciens.



Le télésoin

Définition

Le télésoin est une forme de pratique de soins **à distance** utilisant les technologies de l'information et de la communication. Le télésoin met en rapport **un patient** avec un ou plusieurs pharmaciens.

Le télésoin doit être pratiqué par **vidéotransmission**. La **pertinence** du recours au télésoin est déterminée par le pharmacien.

Source : www.legifrance.gouv.fr (2020) Arrêté Du 18 Mai 2020 Complétant l'arrêté Du 23 Mars 2020 Prescrivant Les Mesures d'organisation et de Fonctionnement Du Système de Santé Nécessaires Pour Faire Face à l'épidémie de Covid-19 Dans Le Cadre de l'état d'urgence Sanitaire.

Cas d'usage

L'arrêté du 18 mai 2020 précise les **3 cas d'usages du télésoin** pour les pharmaciens d'officine :

- **Bilans partagés de médication ;**
- **Entretiens d'accompagnement** des patients sous traitement anticoagulant oral par anticoagulants oraux directs ou par antivitamines K ;
- **Entretiens d'accompagnement** des patients sous antiasthmatiques par corticoïdes inhalés.



Source : www.legifrance.gouv.fr (2020) Arrêté Du 18 Mai 2020 Complétant l'arrêté Du 23 Mars 2020 Prescrivant Les Mesures d'organisation et de Fonctionnement Du Système de Santé Nécessaires Pour Faire Face à l'épidémie de Covid-19 Dans Le Cadre de l'état d'urgence Sanitaire.

Autres cas d'usage (non prévu dans l'arrêté du 28 mai 2020)

- Entretien d'accompagnement des patients sous chimiothérapie orale
- Dispensation à distance associé au portage à domicile
- Entretien sevrage tabagique
- Entretien diététique
- Entretien phyto-aromathérapie et automédication

Pré-requis :

- Réaliser, **en présence du patient**, un **premier soin** de bilan de médication ou entretien d'accompagnement lorsque le patient est atteint d'une pathologie chronique.
- Disposer d'un **espace** permettant de préserver la **confidentialité** des échanges.

- Disposer d'un **PC** ( et ) équipé d'une webcam, d'un micro, des hauts parleurs et d'un navigateur récent (type **Chrome** ou **Firefox**).

OU

- Disposer d'un **téléphone** ( et ) **ou d'une tablette** et télécharger l'application  eConsult Sara .



Le pharmacien aura recueilli au préalable :

- Le consentement du patient
- Son mail
- Son numéro de mobile



MonSisra

Première étape :

Connectez-vous sur **MonSisra**

Cliquez sur **la vignette télésoin**



Merci de votre attention

sante-ara.fr

